



Ref : CFVU2021/21-0312

**CFVU DU 18 MARS 2021**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE POLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MUSIQUE DANSE DE BORDEAUX-NOUVELLE AQUITAINE RELATIVE A LA LICENCE MENTION « ARTS DU SPECTACLE » PARCOURS DANSE.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 mars 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé que :**

Les maquettes des enseignements de la Licence mention « Arts du spectacle » parcours Danse et le diplôme d'état associé de danse du PESMD Bordeaux–Nouvelle Aquitaine ont été réactualisées. L'annexe de l'avenant détermine la nouvelle maquette de la licence mention « Arts du spectacle » parcours Danse mise en place à la rentrée universitaire 2020/2021.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE POLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MUSIQUE DANSE DE BORDEAUX-NOUVELLE AQUITAINE RELATIVE A LA LICENCE MENTION « ARTS DU SPECTACLE » PARCOURS DANSE.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 19/03/2021.*

Nombre de membres présents	<b>18</b>
Nombre de membres représentés	<b>9</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>27</b>
Nombre de votes pour	<b>27</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.